

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex
France
S.A. au capital de €5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2 place des Saisons
92 400 Courbevoie - Paris La Défense 1
France
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Veolia Environnement

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011
Veolia Environnement
36-38, avenue Kléber – 75116 PARIS
Ce rapport contient pages
Référence : BG-112-05

Veolia Environnement

Siège social : 36-38, avenue Kléber – 75116 PARIS

Capital social : € 2 598 264 800

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Veolia Environnement, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1.5 aux états financiers qui expose la correction d'erreurs liées à une série d'irrégularités comptables identifiées au cours du deuxième trimestre de l'année et dont les effets ont été appréhendés dans ses comptes par votre société en conformité avec les dispositions de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 aux états financiers consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction, qui reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Ces jugements et estimations concernent principalement :

- les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée qui font l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, et dès que survient un indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans les notes 1-11 et 5 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées pour élaborer les flux de trésorerie futurs actualisés de l'activité des unités concernées et avons vérifié que les notes 5 et 7 aux états financiers donnent une information appropriée ;
- le classement en actifs et passifs disponibles à la vente et la perte de valeur constatée sur Veolia Transdev selon les modalités décrites dans les notes 1.5.3, 4 et 25 aux états financiers. Nous avons examiné les critères retenus pour le classement en actifs et passifs disponibles à la vente et la valorisation retenue et avons vérifié que les notes 4 et 25 aux états financiers donnent une information appropriée ;
- les actifs corporels et les autres actifs incorporels à durée de vie déterminée (notes 1.11, 1.20, 6, 7 et 8), les actifs financiers (notes 11 et 12), les impôts (notes 1.19, 13 et 23), les provisions et les engagements sociaux (notes 1.13, 1.15, 17 et 31) et les instruments financiers (notes 1.14, 1-26, 28, 29 et 30). Sur ces comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société et à vérifier que les différentes notes aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les états financiers et les notes présentent la correction d'erreurs effectuée sur l'exercice telle que mentionnée dans la première partie du présent rapport. Conformément à la norme IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, l'information comparative relative aux exercices 2010 et 2009, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective ces corrections. En conséquence, l'information financière comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre des exercices 2010 et 2009. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement de l'information comparative relative aux exercices 2010 et 2009 et l'information donnée à ce titre dans la note 1.1.5 aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris-La Défense, le mars 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Jay Nirsimloo

Baudouin Griton

Pierre Hurstel

Nicolas Pfeuty